

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 21 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Evelyne ROHEE, Pascal DEBROIZE, Jacques CAILLOT, Ronan ENGUEHARD, Thierry CARNET, Didier BOUILLET, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Véronique GIESNER, Christiane POURADIER, Philippe POUILLARD,

Excusés : Séverine JORET, Christelle LETELLIER

Procuration : Guy JEANNE donne procuration à Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Philippe POUILLARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2022. A l'unanimité des présents et représentés, le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour.

### **ADHESION DE LA CC BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE**

Monsieur le Maire expose le courrier du SDEC Energie qui souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux intercom au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage public » des zones d'activités économique (ZAE).

Après exposé, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal approuve cette adhésion.

### **ACHAT DE DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit s'équiper de défibrillateurs au niveau des écoles, mairie, agence postale et la salle polyvalente. Pour cela un devis est présenté pour un montant de 1590€ HT.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal valide le devis et souhaite que le défibrillateur de la salle polyvalente soit revu après les travaux de celle-ci.

### **TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'entreprise Corbin commence les travaux à partir du 9 mai 2022. De plus, il remercie les conseillers pour le coup de mains apporté lors de la démolition de la salle qui a été également apprécié par certains habitants.

### **TRAVAUX CHAUFFERIE**

Monsieur le Maire informe que la première réunion a eu lieu le mercredi 13 avril 2022 et précise que l'entreprise de terrassement interviendra à partir du 13 juin 2022 pour faire les tranchées de l'assainissement de l'atelier communal qui est relié à celui de l'habitation « Lampèrière » et que les tranchées du réseau chauffage interviendra à partir de juillet 2022, début vacances scolaires pour faciliter le passage aux niveaux des écoles.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal approuve l'intervention.

### **ADRESSAGE ACHAT DE PLAQUES ET NUMEROS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a sollicité 3 devis pour l'achat des nouveaux panneaux de signalisations et numérotations. Et précise qu'il est possible de bénéficier de la subvention de l'aide aux petites communes rurales (APCR +)

Les 3 devis sont :

- La Poste : 14 548.42€ HT
- DSIGN : 19 821.15€ HT
- SIGNAUX GIROD : 11 729.49€ HT

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal valide le devis de SIGNAUX GIROD et autorise le maire de le signer et de faire la demande de subvention.

### **MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE Mme LEDORMEUR Marika**

Le Comité technique en date du 25/03/2022 accepte la nouvelle durée hebdomadaire de l'agent à 35 h pour motif : Agent effectuant déjà 35 heures par semaine suite à un arrêt longue maladie de la secrétaire de mairie à compter du 1/04/2022.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal accepte la nouvelle durée hebdomadaire de l'agent LEDORMEUR Marika.

### **LOTISSEMENT DES FAUVETTES : VENTE D'UNE PARCELLE**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du 24 mars 2022, la parcelle n°4 a été vendue et le permis de construire a été déposé par Mme CHANEAU.

Et une offre a été déposée pour la parcelle n°3 pour le prix de 19.50€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal autorise la vente et autorise le maire à la signature de l'acte de vente pour la parcelle n°4 et n°3 avec le notaire choisit par les acheteurs.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a fait l'objet d'une demande d'admission en non-valeur présentée par la Trésorerie de Vire après que celle-ci est épuisée tous les recours pour recouvrer les titres de paiement émis soit par ce que les créances sont éteintes, soit par ce que les créances sont minimes et les poursuites infructueuses. L'admission en non-valeur s'élève à 300.96 €.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal autorise l'admission en non-valeur des titres correspondant aux sommes sus énoncées et charge le Maire de passer les écritures subséquentes.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la commission associations et fêtes s'est réunie et propose les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Subventions 2020</b>		<b>Décision CM</b>
Comité des fêtes	500€	+ nacelle à Noël	5 000€
Société de chasse	600€	Piégeur + achats matériels	300€
Amicale 3ème âge	100€		200€
Union Cycliste Landellaise	250€		700€
APE Landelles	1000€		300€
Unions des Anciens Combattants	100€		Gestion des gerbes

MAM-Les Chrisalie'des	200€		Peintures intérieures + contrôle commission 200€
GRFS	280€	7 enfants de Landelles	
Association Sportive du collège Jean-Viller de St Sever	360€	9 enfants de Landelles	
AVPPS	200€	Patrimoine	300€
Amicale des Sapeurs des Pompiers Landelles	830€	Assurances	1 800€
Ligue Cancer	200€		200€
Téléthon	200€		200€
Prévention Routière	100€		100€
Ferme des enfants	100€		
Croix Rouge	200€		200€
Resto du Cœur	100€		
Secours Catholiques			
Pêche Campeaux			300€
<b>TOTAL</b>	<b>5 195€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 800€</b>

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions comme présentées.

#### **ENQUETE PUBLIQUE : GAEC DELEURIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu un dossier d'enregistrement concernant le GAEC DELEURIE sis à VIRE NORMADIE en date du 27 Janvier 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations à noter sur ce dossier.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur le dossier d'enregistrement concernant le GAEC DELEURIE sis à VIRE NORMANDIE.

#### **TRAVAUX D'ANNEBECQ : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Madame ROHEE qui gère ce dossier expose les travaux à prévoir pour l'église d'Annebecq qui n'est plus ouvert au public. Les travaux sont : renforcement des murs, platerie, peinture et drainage extérieur. Monsieur le Maire souhaite demander des subventions.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal autorise le maire faire les demandes de subventions.

#### **COURRIER POUR DEMANDE D'ENTRETIEN DE TERRAIN**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Mme DESGRIPPES Gisèle ainsi que Mr LOUIS Alain lui ont fait part que le terrain sis « Rue de la Fosse au Thé » n'est pas entretenu par son propriétaire et souhaite que la mairie envoie un courrier car celui-ci a des risques potentiels d'incendie.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil municipal autorise l'envoi du courrier et demande un délai au 31 mai 2022 pour l'intervention du propriétaire.